

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL****Réunion du 28 juillet 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-huit du mois de juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 25 juillet 2016.

**Étaient présents** : Bastel Fanny, Berthommé Suzette, Dubois Nathalie, Fèvre Céline, Géraud Marie-Elisabeth, Larelle Joëlle, Boisson Jackie, Madeira Claude, Perez Joaquim formant la majorité des membres en exercice,

Le conseil étant composé de 10 membres

Présents : 9

Votants : 9 et 8 à la délibération n° 2016/67

Absent excusé : Courboulay Vincent

Invitées : Chantal Berthou, secrétaire de Mairie,

Désignation du secrétaire de séance : A l'unanimité Boisson Jackie a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 40

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance : Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 16 juin 2016. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Signature du Registre des Délibérations.

**ORDRE DU JOUR****I - MATERIEL**

⇒ Madame le Maire expose à l'assemblée que plusieurs devis ont été reçus et doivent être étudiés :

**A/Ordinateur**

⇒ Madame le Maire rappelle à son conseil que l'ordinateur du secrétariat a quelques faiblesses et que suite au dernier conseil un devis a été demandé au Syndicat Informatique (SOLURIS).

Deux options ont été proposées :

1/Renouvellement poste secrétariat (maître) et acquisition d'un second écran à hauteur de 1336.09€ ttc,

2/Renouvellement poste secrétariat (maître), acquisition d'un second écran et glissement de l'ancien poste dans un autre service à hauteur de 1865,68€ ttc.

Accord unanime du conseil pour l'option 2 et autorise Madame le Maire à signer les documents et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Délibération 2016/62****B/Voiture Mairie**

⇒ Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que suite au contrôle technique du KANGOO effectué le 5 juillet 2016 des réparations sont nécessaires mais ne nécessite pas une contre visite. Le garage St Pierre Auto a remis un devis de réparation à hauteur de 897.40 € ttc.

Accord unanime du conseil pour les réparations.

**C/Matériel de tonte**

⇒ Madame le Maire informe son conseil que la Mairie dispose de deux tondeuses, une manuelle de marque Honda HRD536C3HXE, et une automoteur de marque Ferrari.

Or, la tondeuse Ferrari est en panne depuis le mois de mai. La panne est due à un défaut dans la pompe (rupture du levier pour la position point mort). Il s'avère que la tondeuse est équipée de l'ancien modèle de la pompe hydrostatique qui n'est plus disponible dans le commerce en France.

Deux devis ont été proposés :

1/ Réparation

Il convient de remplacer la pompe principale par le kit de pièces de rechange (4469€ht). La Sarl Soulet de Courçon propose un devis avec la pompe plus des prestations et des petites fournitures à hauteur de 5.760.12€ ttc.

2/Tracteur compact de tonte.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Madeira Claude et après délibération, le conseil municipal décide de :

- faire réparer la Ferrari par la Sarl Soulet (1 contre et 8 pour) et,

- d'acquérir, à l'unanimité, le tracteur compact de tonte John Deere 750 (Société Chevalerias) à hauteur

11.800 € ht sous forme de leasing (financement spécial collectivités à 100% montant ttc sur 48 mois plus frais de dossier) plus un contrat de maintenance sur 4 ans, une extension de garantie 2+2 ans, un relevage arrière hydraulique et une prise de force arrière arbre. Et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier et dit que les crédits correspondants pour la réparation et l'achat et l'acquisition du tracteur compact de tonte sont inscrits au budget.

**Délibération 2016/63**

#### D/Mobilier Cantine

⇒ Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération numéro 2016\_52 prise le 16 juin 2016 relative à l'acquisition d'une armoire basse, deux étagères murales et une table en inox pour la Cantine.

FourniResto livrera le matériel pour un total de 1.398,45 €ttc.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil donne son accord et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget (article 2184 opération 58 et non 41).

**Délibération 2016/64**

### II - MAIRIE

⇒ Monsieur Jackie Boisson a présenté l'avancement du projet de la réhabilitation de la mairie.

Il y a lieu de contacter maintenant un architecte qui chiffrera le projet, suivis de demande de subvention en début 2017 et d'appels d'offres. Accord du Conseil.

**Délibération 2016/65**

### III - PERSONNEL

⇒ Madame le Maire informe qu'une délibération a été prise (DCM 206/61) le 16 juin 2016 pour la souscription d'un contrat d'apprentissage pour la formation d'un BTS en alternance, en collaboration avec le CIPECMA (Centre Interconsulaire Pour l'Enseignement de la Charente Maritime) et le Centre de Gestion 17 de la fonction publique territoriale.

Le 30 juin 2016, le Comité Technique du Centre de Gestion lors de sa réunion a donné un avis favorable quant aux conditions d'accueil d'un apprenti (BTS Assistant Manager).

Après avoir entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide le recours au contrat d'apprentissage pour deux ans et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016. Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis CIPECMA.

**Délibération 2016/66**

### IV - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Départ d'un élu.

⇒ Madame le Maire rappelle qu'un incident technique des éclairages publics du stade, dû à sa vétusté, empêche l'éclairage de l'air de jeux.

Un éclairage à proximité du terrain de boules est nécessaire à l'association les Pierramilliens en Fête qui organise plusieurs concours de pétanque semi-nocturne cet été.

L'association a acquis deux projecteurs d'un montant de 184.22 €ttc et sollicite une subvention exceptionnelle.

Après avoir entendu l'exposé le conseil après délibération 7 pour, 1 abstention, souhaite acquérir les deux projecteurs et établir une convention afin de faire bénéficier l'ensemble des associations de la commune et les administrés des deux spots et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Délibération 2016/67**

### V - DIVERS

✚ Courrier de remerciements reçu des classes de CP, CE1, CE2 et CM1 de l'école de Saint Saturnin du Bois pour leur sortie à l'éco-camping de la Frênaie,

✚ L'année 2017 sera ponctuée par le centenaire de la première guerre mondiale et sera notamment marquée par le souvenir de l'entrée en guerre des Etats-Unis.

✚ Deux mariages sont prévus cet été les 20 août et 3 septembre 2016.

✚ Une demande de mariage entre 2 étrangers a été faite, Madame le Maire rappelle les textes de loi et l'interdiction de procéder à cette union si les époux ne remplissent pas les conditions de résidence nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

**Emargement :** \_\_\_\_\_

Fanny BASTEL

Vincent COURBOULAY

Suzette BERTHOMME

\_\_\_\_\_  
Jackie BOISSON

Nathalie DUBOIS

Céline FEVRE

\_\_\_\_\_  
Marie-Elisabeth GERAUD

Joëlle LARELLE

Claude MADEIRA

\_\_\_\_\_  
Joaquim PEREZ